



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

9 DÉCEMBRE 2008

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) *rubrique* ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil des actes administratifs de la préfecture du 9 décembre 2008 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :  
[www.maine-et-loire.pref.gouv](http://www.maine-et-loire.pref.gouv).

A Angers, le 9 décembre 2008

Pour le Préfet et par délégation  
La chef du bureau

Signé :Sylvie MANNEVILLE

# SOMMAIRE

## **I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES**

## **II – ARRETES**

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D ANGERS.....	6
- Délégation de signature en faveur de Mme Fabienne DAVID, Directrice Pédagogique de l'I.F.A.....	6
- Délégation de signature en faveur de Mme Marie-Paule BEAUMONT, Cadre de Santé Coordinatrice à l'I.F.A.S.....	7

## **III - AVIS ET COMMUNIQUES**

# **I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES**

## **II – ARRETES**

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D ANGERS  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DB

Angers, le 6 octobre 2008

**DECISION N° 2008 - 118**

- Délégation de signature en faveur de Mme Fabienne DAVID, Directrice Pédagogique de l'I.F.A.

portant délégation de signature en faveur de  
**Mme Fabienne DAVID**, Directrice Pédagogique de l'I.F.A.

VU l'article L 6143.7 du Code de la Santé Publique,

VU les articles D.6143-33 à D. 6143-36 du Code de la Santé Publique, tels qu'issus des décrets n° 2000-1220 du 13 décembre 2000 et n°2005-840 du 20 juillet 2005,

VU la décision n° 2005-02 portant délégation de signature en faveur M. Bernard LENFANT,

LE DIRECTEUR GENERAL  
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

**ARTICLE 1 -**

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines, la délégation de signature accordée à M. Bernard LENFANT est étendue à :

- **Mme Fabienne DAVID**, Directrice Pédagogique à l'Institut de Formation des Ambulanciers, en ce qui concerne la **signature des conventions de stage** relatives à la formation des étudiant(e)s de l'Institut de Formation des Ambulanciers.

**ARTICLE 2 -**

La présente délégation cessera de produire ses effets en cas de mutation ou cessation de fonction de l'intéressée.

Le Directeur des Ressources Humaines,

"sig,né"

Bernard LENFANT

La Directrice Pédagogique,

"signé: Fabienne DAVID

Le Directeur Général,

"signé"

Yvonnick MORICE

**Destinataires :**

- B. LENFANT
- F. DAVID
- Trésorerie
- Direction Générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DB

Angers, le 6 octobre 2008

**DECISION N° 2008 - 117**

- Délégation de signature en faveur de Mme Marie-Paule BEAUMONT,  
Cadre de Santé Coordinatrice à l'I.F.A.S.

portant délégation de signature en faveur de

**Mme Marie-Paule BEAUMONT**, Cadre de Santé Coordinatrice à l'I.F.A.S.

VU l'article L 6143.7 du Code de la Santé Publique,

VU les articles D.6143-33 à D. 6143-36 du Code de la Santé Publique, tels qu'issus des décrets n° 2000-1220 du 13 décembre 2000 et n°2005-840 du 20 juillet 2005,

VU la décision n° 2005-02 portant délégation de signature en faveur M. Bernard LENFANT,

LE DIRECTEUR GENERAL

du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

**ARTICLE 1 -**

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines, la délégation de signature accordée à M. Bernard LENFANT est étendue à :

- **Mme Marie-Paule BEAUMONT**, Cadre de Santé Coordinatrice à l'Institut de Formation des Aides-Soignants, en ce qui concerne la **signature des conventions de stage** relatives à la formation de niveau 5 pour les étudiant(e)s de l'Institut de Formation des Aide-Soignants et des Ambulanciers.

**ARTICLE 2 -**

La présente délégation cessera de produire ses effets en cas de mutation ou cessation de fonction de l'intéressée.

Le Directeur des Ressources Humaines,  
"signé"

Bernard LENFANT

Le Directeur Général,  
"signé"

Yvonnick MORICE

La Cadre de Santé Coordinatrice,  
"signé"/ Marie-Paule BEAUMONT

**Destinataires :**

- B. LENFANT
- MP BEAUMONT
- Trésorerie
- Direction Générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)

## **III - AVIS ET COMMUNIQUES**